



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 9 JUIN 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du conseil municipal de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et, par mode de visio-conférence, ce **22^e jour du mois de juin 2020**, à 19h00 sous la présidence de Mme Renée Rouleau, mairesse.

Sont présents:

Siège no 1. M. Gérald Grenon (absent)

Siège no 2. M. Serge Beaudoin

Siège no 3. Mme Karine Beaudin (absente)

Siège no 4. M. Chad Whittaker

Siège no 5. Mme Lyne Côté (absente)

Siège no 6. M. David Adams

Est également présente Mme Marie-Eve Brin à titre de greffière et directrice générale.

2020-06-212

« Le conseil de la municipalité siège en séance ordinaire ajournée le lundi 22 juin 2020 par voie de visioconférence.

Les présences soumises sont conformes aux personnes présentes lors de cette séance du conseil par l'intermédiaire de la plate-forme ZOOM (visio-conférence) dont l'ensemble des participants ont obtenu le lien et les code d'accès;

Chacune de ces personnes présente s'est identifiée individuellement. Il est mentionné également que la directrice générale assiste à cette séance par visio-conférence. »

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelée jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, par le décret 544-2020 jusqu'au 3 juin 2020, par le décret 572-2020 jusqu'au 10 juin, par le décret 593-2020 jusqu'au 17 juin 2020 et par le décret 630-2020 jusqu'au 23 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 23 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part aux délibérations et à voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visio-conférence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, M. David Adams

Et appuyé par M. Serge Beaudoin

Et **résolu** unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par l'intermédiaire de la plate-forme ZOOM en visio-conférence.»

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Renée Rouleau, mairesse ouvre la séance ajournée du 9 juin à 19 :14 souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2020-06-213

Il est donc proposé par M. David Adams et appuyé par M. Serge Beaudoin

Et résolu unanimement de débiter la séance ordinaire **ajournée** du 9 juin 2020, **le lundi 22 juin à 19 :14** par le mode de visio-conférence, les conseillers sont invités à se nommer à tour de rôle.

Siège no 1. M. Gérald Grenon
Siège no 2. M. Serge Beaudoin
Siège no 3. Mme Karine Beaudin

Siège no.4: M.Chad Whittaker
Siège no 5. Mme Lyne Côté
Siège no 6. M. David Adams

Adoptée à l'unanimité

2020-06 2- CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate que le quorum est atteint.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des États financiers 2019
5. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération, adoption des modifications et de l'addenda;
6. Varia
 - a. Vente pour taxes impayées
7. Période de questions des citoyens à la présidente du conseil (question soumise par courriel);
8. Levée de la séance

2020-06-214

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 22 JUIN 2020

Il est donc proposé par M. David Adams et appuyé par M. Serge Beaudoin que l'ordre du jour du 22 juin 2020 soit adopté en maintenant le point VARIA ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-215

4. ADOPTION DES RAPPORTS FINANCIERS ET RAPPORT EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIERS 2019

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport du vérificateur externe doivent être déposés devant le conseil municipal et transmis au Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a donné un avis public le 11 juin 2020 à l'effet que lesdits rapports seraient déposés lors de la présente séance :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport financier 2019 consolidé et du rapport de vérification externes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et

APPUYÉ PAR Mme Renée Rouleau

Il est résolu de procéder au dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 accompagné du rapport du vérificateur externe préparés par Goudreau Poirier inc et d'autoriser la directrice-générale à transmettre les documents au Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Il est également résolu de publier le rapport sommaire et le rapport complet sur le site Internet de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-216

5. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE DEUXIÈME GÉNÉRATION /ADOPTION DES MODIFICATIONS ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 30 et 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., C.s-3.4), la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Richelieu doit adopter et soumettre son projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération modifiée au ministre de la Sécurité publique pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues à l'article 16 de la loi stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie doit procéder à l'adoption des modifications et du plan de mise en œuvre prévu pour leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de Saint-Georges-de-Clarenceville ont pris connaissance du contenu des modifications et du plan de mise en œuvre du projet de modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et se disent en accord avec ce dernier;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par **M. Chad Whittaker** et appuyé par **M. David Adams**;

ET RÉSOLU :

et adopté à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville adopte les modifications et le plan de mise en œuvre intégré au projet de modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu de deuxième génération;

De transmettre la présente à la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité.

6. VARIA

2020-06-217

6.1 VENTE POUR TAXES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 1016 du Code Municipal, le secrétaire-trésorier doit préparer un état mentionnant le nom et les états de toutes personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE qu'en vertu de l'article 1023, le secrétaire-trésorier transmet cet état dûment adopté par le conseil, des noms et qualités des personnes endettées à la MRC pour vente des immeubles pour taxes impayées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de Saint-Georges-de-Clarenceville ont pris connaissance de cette liste et qu'ils peuvent modifier par des renseignements cette liste;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par **M. David Adams** et appuyé par **M. Chad Whittaker**;

ET RÉSOLU :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville adopte la liste soumise des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales de l'année 2019 et 2020 impayées, laquelle liste sera transmise à la MRC du Haut-Richelieu pour le processus de vente des immeubles pour taxes impayées.

Adoptée à l'unanimité.

2020-06-218

6.2 RÉOLUTION IHR TÉLÉCOM, ACTION REQUISE

CONSIDÉRANT QU'IHR télécom s'est engagé à implanter la fibre optique sur tout le territoire de la Municipalité d'ici le 31 mars 2020 et qu'en dépit de ses engagements certains secteurs ne sont pas desservis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne reçoit aucun suivi des demandes adressées pour des comptes-rendus d'avancement des travaux de déploiement que cette dernière reçoit également des plaintes de citoyens impatients;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 2016-08-122 à l'effet de cautionner, au montant de 500 000 \$ le projet 31476 PIFO-Haut-Richelieu et 31481 PIFO-Noyan piloté par Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par **M. Serge Beaudoin** et appuyé par **M. Chad Whittaker**;

ET RÉSOLU :

Que la direction générale entame des procédures auprès de DIHR afin de signifier le retard du déploiement de la fibre optique, entraînant des plaintes, des insatisfactions et des frais supplémentaires de la part des citoyens non desservis.

Il est également **résolu** de mentionner que la Municipalité songe à retirer le cautionnement consenti par la résolution 2016-08-122.

Adoptée à l'unanimité.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

Question à la mairesse au sujet de l'implantation de la fibre Internet sur Front Nord.
Aucun suivi de la part IHR. Aucun branchement sur Front Nord.

2020-06-219

8. LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 22 JUIN 2020

Il est proposé par **M. Chad Whittaker** et appuyé par **M. David Adams**

ET RÉSOLU :

Que la séance du 22 juin 2020 soit levée à 19 :37.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Renée Rouleau, mairesse

Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Mme Marie-Eve Brin, directrice générale et greffière

Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

« Je, Mme Renée Rouleau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Le 22 juin 2020.